

Capitaine 500 - Chef de Quart 500

Arrêté du 30 octobre 2015

Titre(s) visé(s) et niveau(x) de formation

- Attestations de formation menant au diplôme de capitaine 500 et aux brevets correspondants (CQ500 et C500).
- Titres monovalents de Niveau 4 (anciennement IV).

Texte(s) de référence

- Arrêté du 30 octobre 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500.
- Annexe II et annexe III (modifiées), de l'arrêté modifié du 30 octobre 2015, fixant le programme de formation et les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du diplôme de capitaine 500.

Finalité(s)

- Le-la titulaire du brevet de capitaine 500 peut occuper les fonctions d'OCQP, second capitaine et capitaine sur des navires de commerce de J.B inférieure à 200 et allant au plus à 20 milles des côtes, ou sur des navires de commerce de J.B. inférieure à 500 allant au plus à 200 milles des côtes ou sur navires armés à la plaisance de J.B. inférieure à 200 et allant à 60 milles des côtes au plus ou navires de jauge brute inférieure à 500.
- Le-la titulaire du brevet de chef de quart 500 peut exercer les fonctions suivantes :
 - Officier chargé de quart à la passerelle (OCQP) sur des navires de commerce de J.B inférieure à 200 et allant au plus à 20 milles des côtes ou de J.B. inférieure à 500 allant au plus à 200 milles des côtes
 - OCQP ou sur navires armés à la plaisance de J.B. inférieure à 200 et allant, au plus, à 60 milles des côtes au plus ou navires de jauge brute inférieure à 500.

Public concerné, conditions d'admission et prérequis formation

- Toute personne satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale, titulaire soit du brevet C.200, valide, délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 20/08/2015, ou d'un titre reconnu tel que : brevets de C.200 yacht, voile ou pêche selon arr. du 20/08/2015, brevets de C.200, C.200 yacht, voile ou certificat de capacité selon arr. du 25/04/2005, brevet lieutenant de pêche (*) (réf. arr. 31/12/2007), ou attestation – de 5 ans mentionnant l'obtention des modules « conduite du navire » et « techniques du navire » ou du module « environnement du navire » dans les conditions fixées par arr. du 12/05/2006 relatif à la délivrance des brevets CQ500 et C. 500. (**)

(*) pour ces derniers, les modules P1.1 et P.2.2 sont réputés acquis sous réserve d'avoir suivi avec succès le stage radar, d'avoir suivi la formation Anglais SMCP et technique et d'avoir obtenu une note de 10/20 à l'épreuve orale finale.

(**) pour ces derniers, les modules P1.1, P2.2. et NP. 2 sont réputés acquis.

Conditions de délivrance des attestations et titres correspondants

Délivrance du diplôme de capitaine 500

- Avoir suivi la formation, avoir satisfait aux épreuves d'évaluation (CCF et finales) par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 aux modules concernés et sans note éliminatoire (notes éliminatoires : 0 et note inférieure à 10/20 en RDB).
- Formation des attestations de formation prescrites ainsi que des modules STCW requis (certificats CFBS, CQALI, EM2 ou 3, CGO, Navires à passagers).
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale (spécifiées par décret).
- Formation théorique et pratique (apport de connaissances, exercices, simulations).

Délivrance du brevet de capitaine 500

- Avoir 20 ans, au moins, le jour du dépôt de la demande de brevet.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
- Être titulaire du brevet de Chef de Quart 500 ou autre titre reconnu (cf. Tab.4, annexe 1, art. 4 30/10/2015 ref. C500/CQ500).
- Préparer la stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il-elle devra accomplir et auxquelles il-elle devra faire face ainsi que des certificats EM2, CGO, CAEERS, CQALI, CFBS, valides.
 - Justifier de 12 mois de service en mer et au pont selon les conditions fixées par arrêté.

Programme de la formation

Délivrance du brevet de chef de quart 500

- Avoir 18 ans au moins le jour de la demande.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale.
- Être titulaire du brevet C200 (arr. du 20/08/2015) ou autre titre (cf. Tab.2, annexe 1, art. 2 30/10/2015 ref. C500/CQ500).
- Être titulaire du diplôme C 500 ou autre titre (cf. Tab. 3, annexe 1) et des certificats EM2, CGO, CAEERS, CQALI, CFBS, à jour.

PROGRAMME D'EN

Navigation
Anglais
Description
manutention
Gestion
C.G.O (CQALI)
Accueil
entretien
4 CCF -
5 Evalu
Remise
So

Coût, horaires, dates et sites de formation

Module N.P. 2

• Parcours individualisé. Pour obtenir un devis personnalisé correspondant à votre profil, merci de nous contacter au 02.98.97.04.37.

National Pont

Formations

STCW 2010

Autres actions

• Consulter le calendrier des formations sur notre site www.cefc.com ou nous contacter.

Evaluations

Financement

TOTAL Parcours STANDA

• Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié-e, indépendant-e, complémentaire ou accompagnement...).

(actions complémentaires prescrites selon les besoins sur la base d'une enveloppe d'heures forfaitaire)

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

